



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 27 octobre 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
EXTRALUGEC SP, n° AMM 2020010**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 23/09/2008 d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation EXTRALUGEC SP détenue par SIPCAM-PHYTEUROP.

Considérant que cette préparation fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, n° 2020010, détenue par SIPCAM-PHYTEUROP, valide jusqu'au 31/12/2012;

Considérant la fourniture de l'extrait Kbis faisant apparaître le changement de nom du détenteur ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation EXTRALUGEC SP, présentée par PHYTEUROP.

Pascale BRIAND